Commission Locale de l'Eau
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Oudon
6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(Accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

Réunion du groupe de travail
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
Mardi 23 septembre 2025

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. : http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 21 mai 2025
2. Etat d'avancement du PTGE, rappel de la méthodologie
3. Calcul des volumes potentiellement mobilisables en tenant en compte des besoins en eau des milieux
4. Comparaison des volumes potentiellement mobilisables avec les usages actuels
5. Suite de l'étude et dates des prochaines réunions
6. Questions diverses

SYNTHESE DES ECHANGES

Suite à l'étude des besoins en eau des milieux, les **volumes potentiellement mobilisables** (disponibilité de la ressource en eau) ont été calculés pour la période des mois d'avril à octobre. 3 scénarios ont été étudiés, qui rendent les milieux plus, moyennement ou moins résilients.

Les participants constatent des **déficits naturels conséquents** (situation désinfluencée par les usages) et s'interrogent sur les raisons.

Sur la période avril à octobre, une fois les usages actuels ajoutés, les participants constatent qu'il y a **peu de volumes prélevables** :
-toutes les unités hydrologiques (sous-bassins versants) sont déficitaires pour les scénarios 2 et 3, essentiellement en raison des prélèvements diffus, mais aussi de l'usage irrigation et, de l'usage alimentation en eau potable sur l'Araize.
-seuls les sous-bassins de l'Oudon aval et de la Verzée sont excédentaires pour le scénario 1 mais que sur certains mois.

La prochaine réunion est fixée le mardi 4 novembre 2025 à 9h30 et permettra d'examiner la situation en période hivernale.

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
AMESTOY Elodie	CUMA		
ANDRE Marc	DDT 49	X(visio)	
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou	X	
AYRINHAC Sabine	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.		
BALLE Pascal	Terrena		X
BAPTISTA Nadège	Préfète de la Mayenne		
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire		
BOIZON Maxime	DREAL Pays de la Loire		
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		
BOUE Philippe	BSP Environnement		
BOULEAU Mickaël	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon		
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49	X	
BRADANE Philippe	Pelé Agri Conseil		
BROWN Juliette	CIVAM		
BRUCHET Benoît	CUMA		
BRUNY Régine	Association Sauvegarde de l'Anjou	X(visio)	
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire	X(visio)	
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP		
CHATARD Nicolas	Fédération pêche Maine et Loire	X(visio)	
CHENAIS François-Jacques	DREAL Pays de la Loire		
CHENUT Romaric	Rives et eaux du sud ouest		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
COCHET Florian	Seenovia		
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales		
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X(visio)	
DELISEE Laurent	OFB Mayenne	X	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
DEMEUSY Cyril	DDT Mayenne	X(visio)	
DERENNE Jean	CIVAM AD 49		
DOUSSET Laurent	DDT 49		
DUCRU Gaëtane	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X(visio)	
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49		X
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau	X	
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire		
GIBAULT Jean-Marie	Agrial		
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice-président de la C.L.E.	X(visio)	
GRANGEARD François	OFB 49		
GRAVE Soana	DDT Mayenne	X(visio)	
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture		
GUILBOT Brigitte	CCI Mayenne		
GUINAUDEAU Jean-Michel	UFC Que Choisir 53		
GUIOULLIER Stéphane	Chambre d'agriculture	X(visio)	
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire		
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice-président C.L.E.		
JOUFFLINEAU Antoine	CCI Mayenne		
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X	
KIENTZLER Anne	DRAAF		
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou		
LALOI Gaëlle	Cer France		
LAMIS Johanna	Pele Agric Conseil		
LANGEVIN Michel	CCI 49		X
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture		
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53		
LECHAT Sylvie	Cer France	X(visio)	

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
LEDOUX Yolène	SMIDAP		
LEGER Patrice	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou		
LERIDON Maxime	Chambre d'Agriculture		X
LORTIE Elsa	Département Maine et Loire		
MARQUIÉ Magali	Rives et eaux du sud-ouest – en charge du P.T.G.E.	X	
MASCOT Marcel	Ombrée d'Anjou		
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire		
MAUSSION Didier	BSP Environnement		
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		
MERY Yoann	Coop ouest		
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X	
MOREAU Philippe	Mayenne Nature Environnement	X(visio)	
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté		
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		
PERROIS Christian	Association BASE		X
PLESSIS Eric	Chambre agriculture des Pays de la Loire	X	
POULIN Nicolas	Cer France		
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne		
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne		X
ROBLIN Maëva	Département du Maine et Loire	X	
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.	X	
ROUSSEZ Olivier	Ombrée d'Anjou - Vice-président C.L.E.		X
SEYEUX Vincent	CCI Mayenne		X
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne		
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X	
TISON Hervé	Dutertre		
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP		X

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
VIDEAU Hélène	OFB		
	C.C.I. de Maine et Loire		X
	Communauté de communes Chateaubriant-Derval		X

Monsieur Louis MICHEL introduit la réunion et fait le tour de table des participants.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 mai 2025

Il n'y a pas de remarques. **Le compte rendu de la réunion du 21 mai 2025 est validé.**

2. ETAT D'AVANCEMENT DU PTGE, RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE

Madame Magali MARQUIÉ intervient. Elle rappelle le calendrier, la méthodologie et redonne les définitions principales pour bien comprendre la suite de l'exposé.
Cf. diaporama.

3. CALCUL DES VOLUMES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES EN TENANT EN COMPTE DES BESOINS EN EAU DES MILIEUX

Madame Magali MARQUIÉ intervient. Cf. diaporama.

Le volume prélevable est le volume qui reste une fois que nous avons laissé le nécessaire aux milieux. Il faudrait le préciser dans la présentation diapositive 11.
Madame Pauline BUSSON précise que le volume prélevable correspond aux volumes de prélèvements réglementaires, autorisés par l'administration, donc sans les volumes diffus (abreuvement, évaporation des plans d'eau...).
La « ressource disponible » correspond au « débit désinfluencé », donc celui observé dans le milieu, déduction faite des usages.

Monsieur Laurent DELISÉE - Est-ce que la partie navigable est prise en compte dans les prélèvements ? il y a des éclusées avec un départ d'eau et une évaporation. Cela fait partie des influences diffuses.
Madame Magali MARQUIÉ précise que cet usage n'a pas été pris en compte, la majorité de l'eau reste dans le cours d'eau (*La station hydrométrique de l'Oudon à Andigné mesure des débits réels et prend donc déjà l'usage navigation et les phénomènes d'évaporation associés aux parties navigables situées à l'amont).*

Monsieur Marc ANDRÉ – Sur les influences diffuses, il faut voir aussi la question de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées), ce n'est pas considéré comme un usage mais comme une influence diffuse.
Madame Magali MARQUIÉ – L'eau est effectivement réutilisée pour un usage, mais ce n'est pas un prélèvement en tant que telle.
Madame Régine BRUNY – Il faut tenir compte de la réutilisation pour l'irrigation car tout ne revient pas au milieu. Cela doit donc être comptabilisé comme un prélèvement.

Madame Régine TIELEGUINE informe qu'il n'y a pas de REUT actuellement sur le bassin de l'Oudon, il y a uniquement des projets.
Madame Magali MARQUIÉ confirme qu'il faudra l'anticiper et la CLE pourra statuer grâce à ces études si les projets de REUT sont ou non opportuns.

Monsieur Joël RONCIN ajoute que 60 % de l'eau potable sur le bassin vient d'autres bassins versants. Est-ce qu'il en a bien été tenu compte ?
Madame Magali MARQUIÉ répond que oui.

Monsieur Laurent DELISÉE intervient pour présenter la diapositive 20. Il s'agit de comprendre pourquoi on s'intéresse à la baisse des débits dans les milieux : fragmentation des milieux, élévation de la température, perte d'habitats et du nombre des espèces, mortalités, concentration plus élevée des polluants, modification de la végétation aquatique.

Monsieur Eric PLESSIS constate que les débits de bornes hautes et basses sont des modélisations. Il demande quelles sont les incertitudes ?
Madame Magali MARQUIÉ - Il y a effectivement des incertitudes, elles sont difficiles à quantifier.
Monsieur Eric PLESSIS - Pourtant ce n'est pas à prendre à légère, car cela a des conséquences sur les volumes prélevables, et les usages.
Monsieur Laurent DELISÉE - C'est pour cela que l'on propose une gamme de débits.
Madame Pauline BUSSON – Dans les guides HMUC[1], on préconise de les qualifier mais pas de les quantifier car on ne sait pas les estimer. Effectivement on travaille sur des gammes, pas sur un seul débit. Cela peut être du plus ou du moins.

Monsieur Eric PLESSIS demande pourquoi le QMNA5 (débit mensuel minimal) désinfluencé est inférieur aux débits biologiques calculés ?
Madame Magali MARQUIÉ – On considère le besoin des espèces.
Monsieur Laurent DELISÉE – Le milieu est trop dégradé par rapport au besoin des espèces. On n'arrive pas à apporter assez d'eau aux espèces. On est sur le socle du massif armoricain donc imperméable. On a accéléré le transit de l'eau par recalibrage, redressement des cours d'eau,… Le milieu n'apporte plus satisfaction aux espèces.
Madame Pauline BUSSON – On est bien sur les débits désinfluencés : sans prélèvements diffus, sans prélèvements autorisés. La rectification des cours d'eau, les aménagements humains impactent le bon fonctionnement des cours d'eau.
Monsieur Eric PLESSIS – Cela interroge quand même la méthode de calcul des débits biologiques.
Monsieur Laurent DELISÉE - On sait que l'on est en déficit sur l'Oudon. On ne doit pas être surpris de ces résultats.
Madame Régine BRUNY – On continue de détruire les zones humides, il faut regarder le PLUi d'Anjou Bleu Communauté. Il faut être plus vigilant. On ne doit pas adapter la méthode à ce qu'on trouve comme calcul. Le travail a été fait, on s'en sert et on voit ce qu'on peut faire. On a des progrès à faire sur l'infiltration, la dés-imperméabilisation.
Monsieur Eric PLESSIS précise qu'il ne demande pas de revoir la méthode mais d'en préciser les limites.

Monsieur Pierrick GILLES s'interroge sur la remise en état des ponts. On a un nouveau pont élargi de 2 à 3 m x 1,5 m. Cela interroge. Le bureau d'étude est resté sur une ancienne méthode, on accélère les écoulements au lieu de les ralentir.
Monsieur Louis MICHEL n'est pas étonné, le bureau d'étude a dimensionné l'ouvrage pour laisser passer une crue centennale ou lieu d'une décennale, et ainsi éviter la surverse du cours d'eau sur la route.

[1] Guide national pour établir les études hydrologie, milieux, usages, climat qui permettent d'établir le PTGE

Monsieur Jean DEGAND – Il y a plus de précipitations et un écoulement des eaux augmenté, l'eau doit rester dans les milieux, il faut favoriser les aménagements qui permettent l'eau à s'infiltrer. Comment modifier le débit des rivières et des affluents pour permettre des usages de l'eau ?
Madame Gaëtane DUCRU – Vu les volumes de débits sur les affluents, pourquoi on ne garde pas l'eau ? de mai à octobre sur l'Araize on a un oued. Comment gérer les flux d'eau et améliorer la gestion de l'eau avec l'intelligence artificielle ? Faune et flore subissent les montées abruptes et baisses anémiques de débits. Il faut préserver l'eau dans son milieu. Il faut reprendre une gestion raisonnable sur tous les affluents. Prenons l'exemple du sud de la Sarthe où tous les ouvrages ont été remis en place pour garder l'eau.

Monsieur Laurent DELISÉE – On a un ruissellement de surface avec peu d'infiltration contrairement aux régions calcaires. Le réseau de surface est donc très étendu, avec des cours d'eau intermittents. Naturellement on a donc des extrêmes très accentués. Il faut repenser les sources, d'abord les identifier et s'intéresser aux têtes de bassin versant et aux plans d'eau qui ont souvent été faits sur les sources. Il faut garder l'eau dans les sols, essayer de tamponner toute l'année.

Monsieur Louis MICHEL propose de passer à la suite de la présentation.

4. COMPARAISON DES VOLUMES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES AVEC LES USAGES ACTUELS

Monsieur Cyril DEMEUSY – Il faudrait nuancer le prélèvement possible à l'échelle de la période, il faut bien l'étudier mois par mois.

Monsieur Eric PLESSIS ne comprend pas qu'on arrive à des résultats négatifs, cela veut dire que ça fait 10 ans qu'il n'y a pas de débits dans la rivière. Il comprend ce résultat sur une année comme 2022 mais pas pendant 10 ans.
Monsieur Laurent DELISÉE explique que les cours d'eau sont déjà très dégradés et que par conséquent les débits nécessaires pour maintenir la biologie sont élevés.

Monsieur Cyril DEMEUSY – Diapositives 51, 55 et 57 : il faut inverser les scénarios, par rapport au début de la présentation. Et les termes ne sont pas cohérents avec le reste de la présentation.
L'effort à fournir pour résorber les déficits paraît très important.
Madame Pauline BUSSON – Il serait plus clair d'afficher des volumes prélevables. Il ne faudrait pas mettre de volumes négatifs en prélevables mais des volumes nuls.
Madame Magali MARQUIÉ explique qu'elle a repris des présentations qui ont été demandées et faites sur d'autres bassins versants.

Madame Régine BRUNY a les chiffres de l'état des lieux du SDAGE[2] pour le bassin de l'Oudon. La pression hydrologique à l'étiage est constituée à 80 % par les plans d'eau et 19 % par les prélèvements. Plus de 50 % sont des plans d'eau de loisirs. Il y a peut-être des choses à faire, comme l'effacement des plans d'eau non autorisés. Les résultats ne sont pas étonnants.
Monsieur Joël RONCIN – L'effet impactant des plans d'eau est à modérer, si on les supprime, l'eau ira à la rivière, on ne va pas tout stocker dans les zones humides.
Monsieur Louis MICHEL signale que le Syndicat du Bassin de l'Oudon efface environ 2 plans d'eau par an.

Monsieur Marc ANDRÉ s'inquiète, il n'y a jamais eu des résultats aussi conséquents sur les autres territoires.
Il propose des couleurs de présentation des graphes plus lisibles et nuancées.

[2] Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne

Monsieur Eric PLESSIS – Les déficits observés sont globalement équivalents au calcul des prélèvements diffus. Il s'agit d'estimations sur des hypothèses, ce qui met en évidence la grande marge d'erreur sur ces prélèvements diffus. Les efforts à faire, les économies devront être faites par les prélèvements diffus, pas par les usages autorisés, dont il faudrait estimer l'impact socio-économique. L'abreuvement est en baisse, l'irrigation ne représente pas grand-chose, même avec les nouvelles données de la chambre d'agriculture.
Monsieur Laurent DELISÉE – Il faut que cela passe 4 années sur 5. Il y a eu un prélèvement pour irrigation sans restriction d'usage, le bief concerné a baissé d'1 mètre (il y a 2 ou 3 ans). Il y a donc des années où on ne peut pas admettre de prélèvement. C'est pour illustrer la difficulté.

Madame Régine BRUNY – L'estimation de l'évaporation des plans d'eau est fiable, ce sont des données à considérer.
Madame Pauline BUSSON – Il faut relativiser l'impact des plans d'eau. On cherche à calculer les volumes prélevables. L'étude donne des indications sur les gains possibles si on s'attaque aux plans d'eau. Les volumes prélevables correspondent aux volumes autorisables par l'Etat. Il faudrait prendre les 2 choses séparément.
Monsieur Cyril DEMEUSY demande pourquoi le déficit à résorber est le même sur deux des scénarios ?
Madame Magali MARQUIÉ explique que c'est parce que dans les deux cas le volume potentiellement mobilisable est nul et les volumes d'usage diffus sont les mêmes, ce qui conduit au même résultat.

Madame Gaëtane DUCRU – L'évaporation est nécessaire pour le retour de la pluie, c'est le cycle de l'eau. Il ne faut donc pas empêcher l'évaporation. Il faut profiter de ce diagnostic pour créer un équilibre, on a des débits faibles, les rivières se dégradent. Quelles solutions apporter ?

Monsieur Laurent DELISÉE – On a un système de vent d'ouest. Il n'y a que 10 % de l'eau évaporée qui retombe sur place, le reste part vers l'Ouest. On est tous impatients de travailler sur les solutions. Il faut travailler à la parcelle, infiltrer l'eau, restaurer des zones humides, des zones tampons, des haies. Il y a besoin d'une prise de conscience sur les plans d'eau, chacun retient l'eau chez lui. Le seul plan d'eau naturel en Pays de la Loire est Grand Lieu. Sa surface est divisée par 5 ou 6 entre hiver et été. C'est un fonctionnement naturel. Les plans d'eau pleins au mois d'août n'ont rien de naturel.
Monsieur Jean DEGAND – L'eau nous revient mais trop fortement. Il faut retrouver des débits normaux dans les rivières. On accepte des piscines en période des fortes chaleurs, il faut revoir les usages. La CLE ne pourra pas tout résoudre.

5. SUITE DE L'ÉTUDE ET DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Madame Régine TIELEGUINE – il faut maintenant examiner ce qui se passe pour la période hivernale. Puis avec tous les éléments en main été, hiver et changement climatique, il faudra travailler sur les solutions. On voit déjà des thématiques qui se dégagent, sur l'infiltration, les plans d'eau,… le BRGM nous a également alerté sur les zones de sables infiltrantes,…

La prochaine réunion est fixée le mardi 4 novembre 2025 à 9h30.

Monsieur Louis MICHEL remercie les participants et clôt la réunion à 16h45.